

Madame la Présidente du Comité Syndical
de Préfiguration du Parc Naturel Régional ,

Madame la Présidente,

Le Syndicat Mixte est entré aujourd'hui dans sa phase de consultations et de construction de son document d'objectif.

Depuis de nombreuses années notre association, A.P.R.A. « Le Chabot », intervient dans le domaine de l'eau et de la protection des cours d'eau. Compte tenu de l'importance du bassin versant de l'Ariège ou de ses affluents inclut dans le périmètre du Parc et dans le cadre de l'élaboration de sa charte nous souhaiterions vous faire parvenir les éléments de réflexion suivants.

Les zones humides et les milieux aquatiques ont une place majeure dans la gestion des territoires, leur attractivité et leur dynamique, ils ont un rôle essentiel dans la vie même du monde rural.

La charte à notre avis devrait participer de :

- l'amélioration du fonctionnement global - physique et écologique - des cours d'eau, des milieux connexes et des zones humides, ainsi que leur protection et leur mise en valeur,
- la gestion durable des milieux aquatiques, zones humides, ressources naturelles et patrimoniales, ainsi que le renforcement des pratiques respectueuses de l'environnement
- la recherche et la promotion d'une répartition équilibrée de la ressource en eau, bénéfique aux milieux et à l'ensemble des usages,
- la diffusion du contenu et du résultat de ces actions auprès du public, jeunes en priorité, et la sensibilisation à la connaissance, la protection et la préservation des milieux aquatiques, notamment à destination des pratiquants et encadrants d'activités sportives d'eau vive (canoë-kayak, canyoning,...),
- la mise en œuvre d'opérations expérimentales et de projets innovants touchant l'eau et son environnement

Gérer équitablement la ressource :

- Hydroélectricité . Avec un périmètre montagnard fortement présent sur le territoire du parc, ou règne sans partage sur les cours d'eau l'hydroélectricité, et partant du constat d'un fonctionnement du système fluvial très altéré : hyper stockages et surexploitation hydroélectrique des bassins versants :

* haut bassin : plus de 150 millions de m³ de stockages en barrages (dont 3 grands barrages sur le seul Vicdessos) avec débits réservés très faibles.

* piémont : multiplication actuelle de nouveaux projets de centrales au fil de l'eau et micro-centrales sur des parcours déjà saturés.

Il conviendrait d'encourager :

sur le Haut bassin ,

* la mise à jour immédiate des débits réservés sur les droits arrivés à terme (exemple : le Vicdessos, 15 ans de retards !)

* l'application du principe de réduction progressive obligatoire de l'écart entre les droits d'eau en cours (barrages EDF) et le débit minimal légal de 1/10ème du débit moyen, voire au delà pour certains cours d'eaux court-circuités à forte valeur écologique et/ou patrimoniale.
(prévu par l'article L.432-5 du Code de l'Environnement éd. 2000).

* le lissage systématique des éclusées (variations brutales turbinages / arrêts de centrales)

* la révision de la gestion des sédiments (dérivations, extractions en continu, inspections sans vidanges)

* la mise en œuvre pilote de la restitution de crues morphogènes (transit des solides).

Encourager les pratiques économes :

- dans un contexte où chacun se préoccupe des risques de sécheresse et de gestion économe de la ressource, la charte, en complément des aides nouvelles de l'état, peut encourager les collectivités et les particuliers à installer des citernes pour récupérer les eaux de pluie (arrosages, usages domestiques).

Préserver la qualité :

- objectif « zéro phyto », un objectif de qualité à promouvoir tant dans les pratiques des professionnels du monde rural qu'auprès des collectivités locales, d'autant que des collectivités hors périmètre se sont engagés sur cet objectif.
- La très prochaine loi sur l'eau, dans son article 4, laisse aux Préfets le soin de lister les cours d'eaux le long desquels il convient de préserver une bande enherbée. Dans le Parc Naturel, le périmètre devrait suffire à déterminer la liste y compris sur l'ensemble du chevelu.